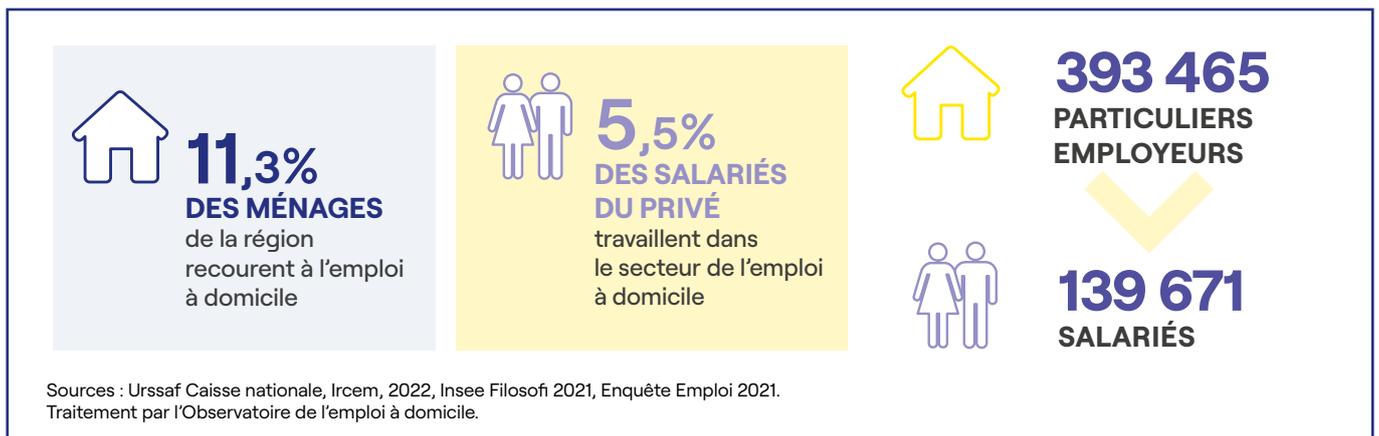


Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, plus d'un ménage sur dix est particulier employeur

L'emploi à domicile en région Auvergne-Rhône-Alpes concerne plus de 533 000 personnes : 393 465 particuliers employeurs (emploi direct et mandataire) emploient 139 671 salariés à domicile ou assistants maternels selon les dernières données annuelles disponibles. L'accueil individuel des jeunes enfants est particulièrement développé dans la région, mais connaît un recul depuis plusieurs années, tandis que l'accompagnement à domicile des ménages, en particulier des plus âgés, progresse dans le contexte de vieillissement de la population régionale.

L'Observatoire de l'emploi à domicile estime à 83 600 le nombre d'emplois nécessaires d'ici à 2030 pour répondre aux besoins d'accompagnement à domicile des particuliers employeurs âgés et pour renouveler la population des salariés arrivant en fin de carrière.



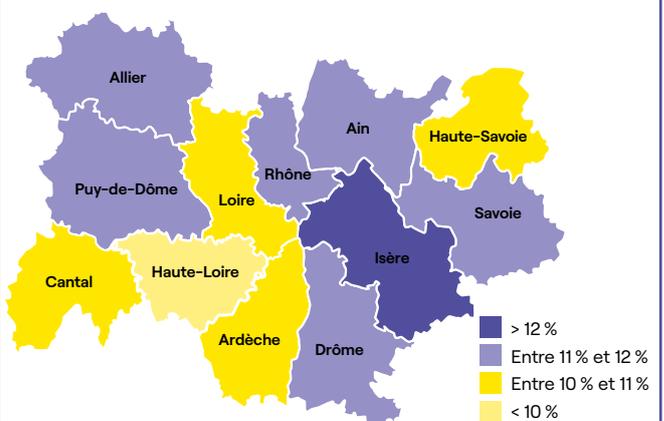
Un recours à l'emploi à domicile différencié selon le profil des départements

En 2022, 393 465 particuliers employeurs ont employé près de 140 000 salariés à domicile et assistants maternels dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. En termes d'activité économique, l'emploi à domicile a généré plus de 187 millions d'heures de travail déclarées et 1 milliard d'euros de masse salariale nette ont été versés par les particuliers employeurs.

L'Auvergne-Rhône-Alpes se positionne au 7^e rang des régions françaises avec un taux de recours à l'emploi à domicile de 11,3% (proche de la moyenne nationale).

Ce taux de recours varie dans la région de 9% en Haute-Loire à 12% en Isère. Le Rhône et l'Isère, qui regroupent près de 40% de la population¹, présentent les taux de recours les plus élevés et concentrent à eux seuls quatre particuliers employeurs sur dix de la région.

Taux de recours à l'emploi à domicile dans la région Auvergne-Rhône-Alpes



Taux de recours : Nombre de particuliers employeurs pour 100 ménages.
Sources : Urssaf Caisse nationale 2022, Insee Filosofi 2021.
Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.

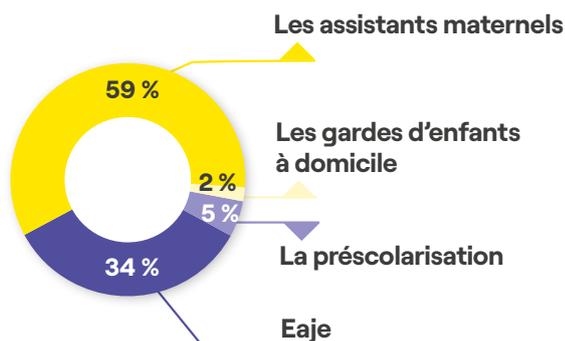
Le secteur des particuliers employeurs emploie 5,5 % des salariés du secteur privé de la région. Un poids supérieur à 8 % dans les départements au profil démographique plus âgé comme l'Allier et le Cantal, territoires où le marché de l'emploi est peu dynamique et souvent concentré dans certains secteurs d'activité. Inversement, le département du Rhône, où le marché de l'emploi est plus dynamique et la population plus jeune, est celui dont le poids de l'emploi à domicile dans l'emploi salarié privé est le plus faible avec 4,2%².

L'accueil individuel propose la majorité des places d'accueil formel³ du jeune enfant

La région se caractérise par un poids important de parents parmi les effectifs de particuliers employeurs : 37 % des particuliers employeurs de la région recourent à l'accueil individuel contre 32 % au national. Cet écart s'explique à la fois par une population relativement plus jeune (7 % de la population est âgée de moins de 6 ans en Auvergne-Rhône-Alpes contre 6 % en France métropolitaine en 2021⁴), un niveau de vie médian plus élevé (23 800 euros en Auvergne-Rhône-Alpes contre 23 080 euros pour la France métropolitaine⁵) qui favorise le recours à l'accueil individuel, et surtout une offre d'accueil des assistants maternels plus importante qu'au national : 59 places sont proposées en accueil individuel pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit une part supérieure de 6 points à la moyenne nationale.

Les assistants maternels constituent ainsi le 1^{er} mode d'accueil formel des enfants de moins de 3 ans en Auvergne-Rhône-Alpes, comme au niveau national.

Répartition des places des modes d'accueil formels des enfants de moins de 3 ans en 2021 en AURA



Source : Cnaf, 2021. Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.
Lecture : les places d'accueil offertes par les assistants maternels représentent 59 % des places d'accueil formel des enfants de moins de 3 ans en Auvergne-Rhône-Alpes.

Cependant, en 2022, la région Auvergne-Rhône-Alpes enregistre une baisse significative du nombre de parents employeurs (- 2,3 % contre - 1,1 % au niveau national) et du nombre d'assistants maternels et de gardes d'enfants à domicile en exercice (- 4,5 % contre - 3,3 % au niveau national). Ce recul touche l'ensemble des départements.

La diminution du nombre d'assistants maternels date, comme au niveau national, de 2014 et coïncide avec le recul des naissances. Entre 2017 et 2021, 11 100 places d'accueil d'assistants maternels ont été supprimées dans la région⁶, notamment en raison du non-remplacement des professionnels partis à la retraite⁷. Dans le même temps, l'offre de places d'accueil en Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant) a progressé de 11 % (soit une hausse de 5 410 places).

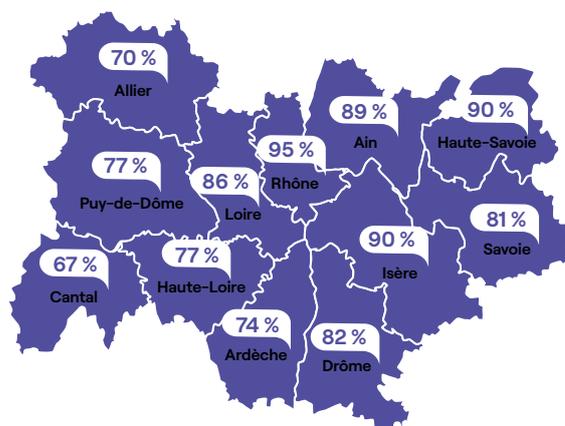
Néanmoins, les assistants maternels représentent un mode d'accueil essentiel dans de nombreux départements, y compris dans les zones rurales : ils occupent 74 % et 73 % des places d'accueil formel des jeunes enfants dans les départements du Cantal et de l'Allier.

Le déploiement des maisons d'assistants maternels (MAM), au nombre de 400 dans la région en 2022, favorise également cette offre de places d'accueil individuel dans les zones rurales : le département de l'Allier compte 43 MAM contre 27 dans le Rhône⁸.

Les assistants maternels sont ainsi présents sur une très large partie des territoires : dans la majorité des départements, au moins un assistant maternel actif est présent dans plus de 80 % des communes. Une part un peu plus faible dans les départements les plus à l'ouest de la région est observée, avec 70 % des communes comptant au moins un assistant maternel actif (cf. carte ci-dessous).

Le département du Rhône se distingue des autres territoires, par la plus faible part de places d'accueil proposées par les assistants maternels de la région (45 %), la part la plus élevée de places dans les crèches (44 %) et l'importance du nombre de parents employeurs de gardes d'enfants à domicile. Il est le 3^{ème} département de France en termes de nombre de parents employeurs de gardes d'enfants à domicile derrière Paris et les Hauts-de-Seine.

Part des communes comptant au moins un assistant maternel en activité dans le département



Source : Urssaf Auvergne, Urssaf Rhône-Alpes, 2022. Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.
Lecture : 95 % des communes du Rhône comptent au moins un assistant maternel en activité.

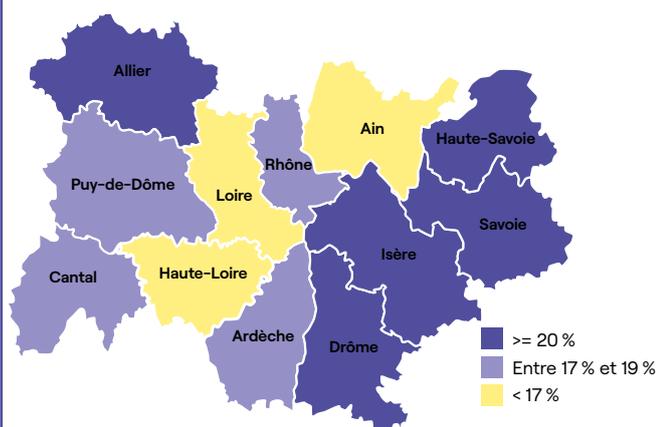
L'accompagnement à domicile des particuliers employeurs âgés : une activité importante dans les départements situés à l'est de la région

En 2021, les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 26% de la population régionale, une part proche de la moyenne de la France métropolitaine. Elles résident à 96% à leur domicile. Près de 7% des personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile en Auvergne-Rhône-Alpes sont en perte d'autonomie (7,3% au national)⁹.

La proportion de seniors en situation de perte d'autonomie à domicile est la plus faible en Haute-Savoie (5,6%), et la plus élevée en Haute-Loire (8,6%). La région compte ainsi plus de 104 000 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile (Apa), parmi eux 17% sont particuliers employeurs, une part similaire au niveau national¹⁰.

Le risque de perte d'autonomie et le recours à l'emploi à domicile augmentent avec l'âge. En Auvergne-Rhône-Alpes, le taux de recours à l'emploi à domicile des personnes âgées de 80 ans et plus est de 18%, soit 7 points de plus que pour l'ensemble des ménages. Ce taux de recours varie entre les départements : il est compris entre 14% dans la Haute-Loire et 22% pour la Savoie. Ces écarts peuvent s'expliquer notamment par l'offre de places en établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes (Ehpad). Ainsi, les départements avec une offre de places en établissement relativement élevée présentent les taux de recours à l'emploi à domicile des 80 ans et plus les plus faibles (Haute-Loire, Ain, Loire). À l'inverse, les départements où l'offre de places en Ehpad est relativement faible présentent des taux de recours à l'emploi à domicile des 80 ans et plus les plus élevés (Savoie, Allier, Isère, Drôme).

Taux de recours à l'emploi à domicile des 80 ans et plus



Source : Urssaf Caisse nationale, 2022, Insee Recensement de la population, 2020. Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.

Le vieillissement démographique offre des perspectives de développement au secteur des particuliers employeurs

À l'horizon 2050, la région Auvergne-Rhône-Alpes compterait davantage de seniors que de jeunes : 26% de la population serait âgée de 65 ans et plus et 22% de moins de 20 ans. Alors que le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus progresserait, le nombre de jeunes de moins de 20 ans diminuerait.

Ce vieillissement ne toucherait pas l'ensemble des territoires avec la même intensité. Les métropoles de Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand compteraient plus de jeunes que de seniors alors qu'en Ardèche par exemple, l'espace rural éloigné des villes dénombrait trois seniors pour un seul jeune¹¹.

Ces évolutions démographiques auront pour conséquence une forte augmentation du nombre de personnes dépendantes âgées de 75 ans et plus. D'ici 2050, leur nombre atteindra près de 410 000 personnes dont 8 sur 10 vivraient à domicile¹².

Près de 84 000 emplois à pourvoir dans le secteur dont 70 000 pour compenser les départs à la retraite

Selon les projections de l'Observatoire de l'emploi à domicile, 83 612 emplois seront à pourvoir dans le secteur des particuliers employeurs en Auvergne-Rhône-Alpes d'ici à 2030, pour remplacer les départs en fin de carrière de salariés aujourd'hui en activité et répondre à la croissance des besoins d'accompagnement à domicile des plus âgés.

31 548 assistants de vie¹³, 17 135 employés familiaux, 17 661 assistants maternels et 3 388 gardes d'enfants seront à remplacer. 69 732 recrutements devront être réalisés à l'horizon 2030 pour compenser ces départs en fin de carrière. Les remplacements sont variables selon les métiers et les départements. Ils sont relativement plus importants dans l'Allier, le Cantal et la Haute-Loire.

Part des salariés en fin de carrière à remplacer à l'horizon 2030

	Assistants maternels	Employés familiaux	Assistants de vie
Ain	40%	46%	61%
Allier	46%	50%	66%
Ardèche	41%	47%	59%
Cantal	55%	56%	68%
Drôme	40%	45%	60%
Haute-Loire	45%	50%	61%
Haute-Savoie	39%	42%	56%
Isère	41%	38%	55%
Loire	45%	44%	62%
Puy-de-Dôme	44%	41%	62%
Rhône	44%	34%	55%
Savoie	42%	45%	56%

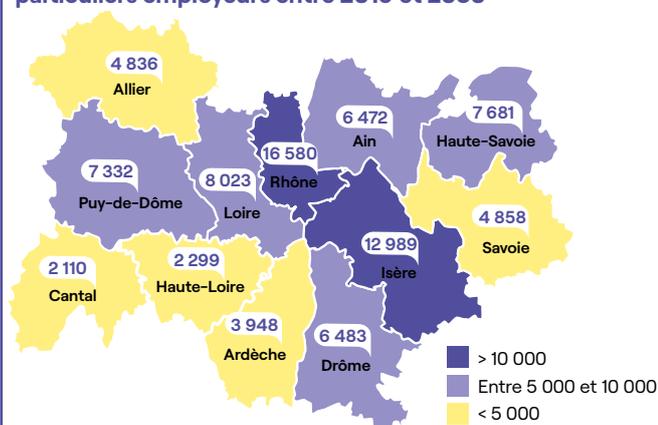
Source : Ircem, 2019. Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile. Lecture : 55% des assistants de vie seront à remplacer dans le Rhône d'ici à 2030.

13 880 embauches additionnelles pour accompagner à domicile les particuliers employeurs âgés de 80 ans et plus

À taux de recours à l'emploi à domicile constant, et en tenant compte des projections de population par âge de l'Insee, 80 721 particuliers employeurs seront âgés de 80 ans et plus en 2030 en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 33 % de plus qu'en 2019. Face à cette progression, 13 880 salariés supplémentaires devront être recrutés pour les accompagner à domicile.

Deux départements devraient être particulièrement concernés par les besoins en emplois dans le secteur des particuliers employeurs d'ici à 2030 : le Rhône et l'Isère avec respectivement 16 580 et 12 989 emplois à pourvoir.

Projections des emplois à pourvoir dans le secteur des particuliers employeurs entre 2019 et 2030



Source : Urssaf Caisse nationale, Ircem, 2019, Insee Omphale 2017
 Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.
 Lecture : 7681 emplois sont à pourvoir dans le secteur des particuliers employeurs entre 2019 et 2030 en Haute-Savoie.

Avec les offres de l'Urssaf toutes les démarches sont dématérialisées et sécurisées

Cesu

- 94% des déclarations sont réalisées en ligne.
- 93% des employeurs et salariés du Cesu disposent d'un compte en ligne et l'utilisent régulièrement.
- 39% des usagers (employeurs et salariés) ont recours au service Cesu+ pour sécuriser le versement de leur salaire.
- 18% des employeurs ont choisi de bénéficier de l'Avance Immédiate de Crédit d'Impôt.

Pajemploi

- 100% des déclarations sont réalisées en ligne.
- 96% des employeurs et salariés de Pajemploi disposent d'un compte en ligne et l'utilisent régulièrement.
- 41% des usagers (salariés) sont déclarés via PAJEMPLOI+ pour sécuriser le versement de leur salaire.
- 18% des nouveaux parents employeurs utilisent l'application "Mon Pajemploi au quotidien".

L'Urssaf offre à ses usagers un service complet et un parcours utilisateur cohérent et fluide

Zied Chaker, Véronique Lagandré (Observatoire de l'emploi à domicile), Marie-Laure Mialon, Claudine Remondeau, Nadège Soleilhac (Urssaf Auvergne), Nadège Bargoin, Karine Desplagne (Urssaf Rhône-Alpes)

¹ Insee, Recensement de la population 2021.

² Insee, Estimations annuelles d'emploi 2021. Calculs de l'Observatoire de l'emploi à domicile.

³ Selon l'Onape, les types d'accueils formels se déclinent selon l'accueil en EAJE (crèche), en périscolaire, chez un assistant maternel et chez un salarié à domicile.

⁴ Insee, Recensement de la population 2021. Calculs de l'Observatoire de l'emploi à domicile.

⁵ Insee, FiLoSoFi 2021. Calculs de l'Observatoire de l'emploi à domicile.

⁶ Cnaf, nombre de places offertes pour les enfants de moins de 3 ans. Calculs de l'Observatoire de l'emploi à domicile.

⁷ Ircem. Calculs de l'Observatoire de l'emploi à domicile.

⁸ Drees, Enquête Aide sociale, « L'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans ».

⁹ Insee, « 7% des seniors vivant à domicile sont en perte d'autonomie », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 135, Décembre 2023.

¹⁰ Drees, Enquête Aide sociale, Urssaf Caisse nationale, 2022. Calculs de l'Observatoire de l'emploi à domicile.

¹¹ Insee, « Auvergne-Rhône-Alpes en 2050, une population plus âgée vivant dans les territoires urbains et périurbains », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 161, mai 2023.

¹² Insee, « Des seniors dépendants de plus en plus nombreux d'ici 2050 », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, n°86, octobre 2019.

¹³ Les assistants de vie sont les salariés intervenant au domicile des particuliers employeurs fragiles, les employés familiaux sont les salariés intervenant auprès des bénéficiaires de la déduction forfaitaire de 2 euros par heure déclarée. Sont considérés comme publics fragiles par la Sécurité sociale, les particuliers employeurs bénéficiaires d'exonérations de cotisations patronales liées à l'âge (70 ans et plus) ou d'aides financières assorties d'une exonération de cotisations patronales (Apa, PCH, AEEH, pension d'invalidité...).